RIVARD obtient la certification qualité Qualiopi !

Nous sommes très heureux de vous annoncer que RIVARD a obtenu la certification qualité Qualiopi en juillet 2021: la nouvelle marque de garantie qualité des prestataires d'actions de formation. L'École Supérieure de Publicité a eu le plaisir de se voir attribuer cette certification après plusieurs audits réalisés sur ses différents campus. **Elle sera le socle fondamental pour permettre à notre centre de formation de grandir et de se développer sereinement !**

QUALIOPI, UNE CERTIFICATION IMPORTANTE POUR VÉRIFIER LA QUALITÉ DES ORGANISMES DE FORMATIONS

Créée pour être un repère fiable et unique certifiant de la qualité du processus de délivrance des actions concourant au développement des compétences, **Qualiopi** a été dévoilée le 7 novembre 2019 par le Ministère du Travail.

Cette certification qualité des organismes de formation du secteur de la formation professionnelle a pour objectifs :

•**D'attester de la qualité du processus** mis en œuvre par les organismes de formation concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

•**De faciliter la lisibilité de l'offre de formation proposée par les organismes de formation** aux entreprises et au public.

Elle deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2022 pour tous les organismes de formation souhaitant continuer à délivrer des formations par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis d'expérience, et/ou souhaitant continuer à disposer d'actions de formation ou à délivrer des bilans de compétences.

Ainsi, la certification Qualiopi contribuera à :

•**Faciliter le choix d'un prestataires d'actions de formation par les individus et les entreprises**

•**Impulser une dynamique d'amélioration continue des processus mis en oeuvre par les organismes de formations**

DES CRITÈRES DE QUALITÉ TRÈS PRÉCIS

L'audit permettant d'attester qu'un organisme de formation correspond au Référentiel National Qualité (RNQ) du Ministère du Travail pour obtenir la certification **Qualiopi se base sur 32 indicateurs répartis sur 7 critères uniques :**

•Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, délais pour y accéder et résultats obtenus.

•L'identification précise des objectifs des prestations proposées et adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.

•L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en place.

•L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations exécutées.

•La qualification et développement des connaissances et compétences des équipes chargées de mettre en œuvre les prestations.

•L'inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.

•Le recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.